

TRANSCRIPTION DES DOCUMENTS AUDIO

NB : L'enregistrement comporte l'ensemble des consignes ainsi que les temps de pause entre les écoutes. Le surveillant ne doit donc pas intervenir avant la fin de l'épreuve.

Exercice 1

Vous allez entendre **deux fois** un enregistrement sonore de **6 minutes environ**.

- Vous aurez tout d'abord 3 minutes pour lire les questions.
- Puis vous écouterez une première fois l'enregistrement.
- Vous aurez ensuite 3 minutes pour commencer à répondre aux questions.
- Vous écouterez une deuxième fois l'enregistrement.
- Vous aurez encore 5 minutes pour compléter vos réponses.

La colonne à droite du questionnaire est un **espace de brouillon** que vous pouvez utiliser librement pour prendre des notes. Cependant, seules les réponses portées dans la colonne de gauche seront prises en compte lors de la correction.

Lisez maintenant les questions. Vous avez trois minutes.

[pause de 3 minutes]

Première écoute

Bonjour Nathalie Fonterel. Vous êtes donc à la rédaction d'Inter spécialiste des questions environnementales et nous fêtons aujourd'hui les trente ans du Conservatoire du littoral. Depuis 1975 l'établissement public a protégé quoi, à peu près 10% du linéaire côtier du béton.

- Oui ça représente 800 km de rivages. Alors dans les années 70, la Côte d'Azur avait déjà sacrifié sa côte à l'urbanisation et, c'est pour éviter que le littoral français ne devienne un mur de béton que le conservatoire a été créé, il rachète depuis les terrains grâce à des fonds publics.
- Et j'imagine qu'il n'est pas facile pour les communes de choisir entre la protection des paysages et les retombées économiques générées par l'urbanisation
- Non non, évidemment, mais elles se rendent compte que le vert peut valoir de l'or et que la nature attire les touristes et c'est souvent de plus en plus et à la demande des communes que le conservatoire agit. C'est le cas par exemple de l'île Tristan dans le Finistère, c'est en face de Douarnenez, une île auparavant privée mais les propriétaires avaient du mal à financer son entretien ; la mairie a appelé le conservatoire au secours. Monique Prévos est le maire de Douarnenez :
- « Il y a de nombreux promoteurs qui se sont fait connaître, je pense qu'on aurait eu une résidence de luxe, des hôtels ou voilà quelque chose qui du coup était aussi un peu confisqué parce que l'avantage quand même de cette situation c'est que l'île fait partie du patrimoine commun et que les Douarnenistes y ont accès ; ils ont été très surpris les premières fois qu'on a fait des portes ouvertes parce que très peu de Douarnenistes étaient venus sur l'île et ya eu un engouement très fort et je pense que ça aussi c'est important que cet espace qui est assez magique ne soit pas réservé à une élite, à une petite, à un petit groupe de personnes.
- Et tous les terrains Nathalie qui ont été acquis par le conservatoire sont effectivement ouverts au public
- Et ils sont très fréquentés, imaginez, trente millions de visiteurs par an ça devient d'ailleurs problématique parce que l'entretien coûte de plus en plus cher. Marie Bonnet est la directrice adjointe du conservatoire du littoral.
- On est aujourd'hui propriétaires de 75 000 hectares, on ambitionne d'avoir atteint plus de 200 000 hectares en 2050 et on a des travaux d'aménagement et de réhabilitation extrêmement importants sur ces terrains et ça relève de la responsabilité du Conservatoire et, bien évidemment plus les surfaces détenues, plus le patrimoine du conservatoire s'étend plus ces travaux d'aménagement coûtent et mobilisent notre budget. Aujourd'hui, sur un budget d'acquisition d'à peu près 18 millions d'euros, on en a 7 qui sont consacrés aux travaux d'aménagement
- Mais justement, n'est-il pas dommage d'aménager des espaces sauvages ?
- Oui, sans doute, mais sinon, le vert devient victime de son succès ; il faut donc recourir au génie écologique comme il existe le génie civil ; il y a un exemple célèbre c'est la pointe du Raz. Denis Bredin est le délégué du Conservatoire du littoral pour la Bretagne.
- Quand on acquiert des sites très dégradés, c'est le cas par exemple de la pointe du Raz, bien évidemment on se doit de faire quelque chose ; il n'y avait plus du tout de végétation à la pointe, vous aviez un grand parking, vous aviez une cité commerciale et tout autour même plus un réseau de sentiers, vous n'aviez plus de végétation, on avait la roche mère à nu donc le choix a été de créer ex nihilo des sentiers pour que les gens soient quelque part guidés par le confort pour éviter d'avoir envie d'aller en dehors de ce sentier ; un phénomène très simple c'est quand vous êtes sur un sentier avec des flaques d'eau, vous évitez la flaque d'eau ; si

votre sentier est pas bien drainé, petit à petit vous n'avez pas un sentier d'un mètre 50 de large mais 3 mètres, 4 mètres et ainsi de suite donc tout ça ça fait partie du savoir faire qu'il a fallu acquérir, comment traiter les passages d'eau pour avoir des sentiers qui soient confortables et qui évitent que les gens n'aient la nécessité d'en sortir. Bien évidemment, il y a une certaine artificialisation mais le constat c'est qu'actuellement depuis dix quinze ans qu'il y a une fréquentation qui a augmenté sur le littoral deux, trois, quatre, voire cinq fois dans certains secteurs, en terme de nombre de personnes vous avez des sites en meilleur état qui accueillent plus de personnes

- Et comment le conservatoire finance-t-il la protection du littoral et l'accueil du public ?

- Un budget est voté tous les ans par le parlement, un budget qui n'est pas toujours d'ailleurs à la hauteur des enjeux, les dons, vous pouvez donner de l'argent, vous pouvez léguer des sites, les entreprises privées, neuf fondations, Total EDF ou encore la banque populaire aident le Conservatoire et puis ça c'est nouveau, la vente de « produits partage » ; c'est le cas cette année avec la société Armor Lux qui va commercialiser un tee-shirt estampillé Conservatoire du littoral et qui versera 1 euro par tee-shirt vendu, une somme destinée à financer l'aménagement de l'île Tristan dont on parlait tout à l'heure

- Et c'est tout ça qu'on appelle le mécénat écologique ?

- Oui, alors la question c'est de savoir quel est l'intérêt évidemment pour l'entreprise, réponse du PDG d'Armor Lux, Jean-Guy Le Floch :

- Notre intérêt bien sûr avant tout commercial mais au second degré il est quelque part aussi éthique, on milite dans l'entreprise depuis 60 ans pour faire vivre des gens ici en Bretagne et avec le Conservatoire on a trouvé un vecteur de communication qui nous permet de vendre j'espère plus demain qu'aujourd'hui.

- Parce que vos produits sont plus chers ?

- Alors nos produits sont fabriqués essentiellement en France donc ils sont forcément plus chers que des produits chinois mais le consommateur a besoin quelque part aussi d'afficher ses ... son credo, ses croyances ; le fait d'afficher un tee-shirt fabriqué à Quimper avec en plus le logo du Conservatoire du littoral, c'est ...c'est bon, il aime bien, il achète, et voilà, tout le monde s'y retrouve, l'entreprise, la marque, et le Conservatoire.

- Et si vous avez envie de visiter sur le papier avant d'aller sur le terrain, un très beau livre vient de paraître. Le Conservatoire publie cet ouvrage qui a pour titre aux éditions Gallimard, qui a pour titre « Le tiers sauvage » livre publié pour fêter ses trente ans ; c'est un livre qui est préfacé par Erik Orsenna, signé de Eric Fottorino, avec des photographies Nathalie Fonterel qui sont magnifiques.

- Elles sont magnifiques et les textes sont très beaux aussi .

[Le 7-9 de France Inter, 12 mai 2005]

[pause de 3 minutes]

Deuxième écoute

[seconde lecture du document 1]

[pause de 5 minutes]

Exercice 2

*Vous allez entendre **une seule fois** plusieurs courts extraits radiophoniques.*

Pour chacun des extraits,

- Vous aurez entre **20 secondes et 50 secondes** pour lire les questions.*
- Puis vous écouterez l'enregistrement.*
- Vous aurez ensuite entre **30 secondes et 1 minute** pour répondre aux questions.*

Document 1 : lisez les questions. Vous avez 20 secondes.

[pause de 20 secondes]

Écoute du document 1. Vous aurez ensuite 30 secondes pour répondre aux questions.

Le mot de la fin ce soir, c'est quand on aime, on ne compte pas. En Chine, un lychee a été vendu 67 000 euros. Bon, il provient d'un arbre quatre fois centenaire qui autrefois servait à nourrir les empereurs de Chine. Celui ou celle qui a acheté ce lychee est vraiment très attaché à l'histoire. C'est un fruit de la passion qu'il vient d'acquérir.

[pause de 30 secondes]

Document 2 : lisez les questions. Vous avez 20 secondes.

[pause de 20 secondes]

Écoute du document 2. Vous aurez ensuite 30 secondes pour répondre aux questions.

- Ah, ben tiens, j'ai rencontré un genre de sorcier, tu vois, qui peut te faire devenir milliardaire. Faut juste lui donner 200 euros un soir de pleine lune.
- Ouais, et moi je connais un conseiller info énergie qui m'a démontré qu'en installant une nouvelle chaudière, on pouvait économiser jusqu'à 30% de sa facture de chauffage. Ca fait justement à peu près 200 euros par an. Tu vois, hein, ça c'est pas sorcier.

[pause de 30 secondes]

Document 3 : lisez les questions. Vous avez 50 secondes

[pause de 50 secondes]

Écoute du document 3. Vous aurez ensuite 1 minute pour répondre aux questions.

Défense du service public en France. C'est classique, vous le savez, il y a les pour et les contre, ceux qui estiment que les fonctionnaires payés par les contribuables ne sont pas à plaindre, loin de là et sont là pour servir le public, et puis ceux qui pensent que les revendications sont légitimes. Quelques réflexions recueillies hier dans les rues de Paris par Brunissant Desourdan.

- Ben, c'est une bonne chose qu'ils fassent la grève, parce que faut pas se laisser faire, mais bon après c'est sûr que pour ... c'est pénible mais, je le comprends. Je ne sais pas, ça ne m'embête pas tant que ça en fait.
- Et matériellement des fois c'est un peu compliqué.
- Oui, c'est un peu compliqué mais j'arrive toujours à me débrouiller si je le sais à l'avance, y a pas de problème. Non, j'prends pas ça mal du tout quoi.

- Défendre le service public en faisant grève, je trouve ça un peu contradictoire. Parce que justement il y a une notion de continuité dans le service public, donc il faut que les usagers puissent à tout moment se servir du service public justement.

- Si le droit de grève est inscrit dans la Constitution, les abus ne le sont pas. Par conséquent, faut quand même penser aux usagers. Faudra instaurer tôt ou tard un service minimum, parce que ya pas de raisons qu'on soit pris en otage.

[pause de 1 minute]

L'épreuve est terminée. Veuillez poser vos stylos.